



DATE : 18 mai 2018	Nombre de pages (y compris la présente) : 1
DIFFUSION :	DIR – RPP – VIGIE – REM -
DESTINATAIRE :	
FAX :	

Nom du navire : \_\_\_\_\_ N° Escale PAP : \_\_\_\_\_ /  
 Demande de travaux du / / au poste à quai : \_\_\_\_\_  
 Début des travaux : Date : / / Heure : HH mn  
 Fin des travaux : Date : / / Heure : HH mn

Les sociétés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ sont autorisées à effectuer **leurs opérations de transfert d'huile du navire mentionné ci-dessus vers une citerne à terre**, à l'endroit et aux dates et heures indiquées sous réserve du respect des mesures réglementaires de sécurité, et aux conditions suivantes:

- Dispositif de pompage, de transfert par flexibles, de connexion correctement mis en œuvre
- Arrêt immédiat des opérations en cas de fuites sur un point de la chaîne de transfert
- Procédure d'arrêt d'urgence convenue entre les 2 parties (transmetteur, récepteur)
- Couverture des éventuels réceptacles ouverts à envisager en cas de pluie durable
- **Pas d'opération de soutage par réseau fixe à moins de 25 m de la citerne réceptrice**
- **Travaux à chaud interdits en cours de transfert et de soutage**
- Tous moyens de sécurité prêts à fonctionner immédiatement
- Pas d'avitaillement en hydrocarbures sur l'un des engins durant chaque opération
- Sécurité assurée par les parties concernées
- En cas d'écoulement, de souille ou de dépôt résiduel pollué, le nettoyage et les remises en état seront à la charge du demandeur de l'opération
- **La voie de circulation mobilisée pour l'opération devra être dégagée dès que possible**
- **Prévenir immédiatement en cas d'incident ou d'accident**
  - la vigie au **40 42 12 12**
  - l'officier de permanence : **89 70 16 33**
  - la capitainerie **40 47 48 82**
- La capitainerie se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées afin de lever tous risques d'extension d'incident ou d'accident qui pourraient compromettre la bonne exploitation du port et de ses ouvrages

*Cette consigne peut être requise par tout agent de la capitainerie ou de la police portuaire pour vérification de l'application des prescriptions.*

**Fait à Papeete, le / /**

L'Officier de Port / Le Surveillant de Port

*Si cette télécopie vous parvenait par erreur, merci d'en informer la Capitainerie*

Port Autonome de Papeete – Division navigation - Capitainerie – Officier de permanence 89 70 16 33 -

Tél. bureau : (00 689) 40 47 48 82 Fax : (00 689) 40 47 48 82 @ : [traffimarine@portppt.pf](mailto:traffimarine@portppt.pf)